

Le bulletin d'information et de liaison de la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal

Éditorial :

Encore une rentrée chargée...

Bulletin trimestriel daté de **Septembre 2007**

Numéro **XXIX**

Encore une rentrée chargée 1

Montréal aura-t-elle droit à sa part du gâteau ? 1

Consultation publique sur la condition de vie 2

Du « speed dating » pour les OMH et le MSSS ? 2

Les préférences résidentielles 3

L'UQAM accepte la Brique de Béton et donne des nouvelles... 3

Avis de la FOHM sur la stratégie d'inclusion 4

Une autre reconstruction de l'Agence change la donne... 4

Les demeures Sainte-Croix primées 5

La SHDM rencontre la FOHM 5

Des comités afin de donner l'heure juste 5

Une soirée réussie et riche en surprises 6

La rentrée de cette année nous plonge tête première dans des dossiers « chauds » : La santé occupe encore une fois une place importante avec des dossiers comme le financement du soutien communautaire, la consultation sur les conditions de vie des aînés ou encore la mise en place du programme IPLI pour l'itinérance.

Au niveau de la Ville de Montréal, nous avons débuté l'année avec le dossier de la vente des immeubles de la SHDM, l'évaluation de la stratégie d'inclusion et le dossier du logement abordable. Cependant, s'il est un dossier des plus agréables, c'est celui des 20 ans de la FOHM. Déjà, une activité a été tenue et nous nous préparons à célébrer avec les groupes et nos partenaires ces deux décennies d'implication et de réalisation le 22 novembre prochain.

En ce qui a trait au financement du soutien communautaire, nous

nous attendons, pour Montréal, à recevoir entre 1.3 et 1.5 millions. Nous devons alors exercer une très grande vigilance sur l'utilisation de cet argent. Ce montant étant inclus dans l'argent de développement donné à l'Agence, et non comptabilisé à part, nous devons suivre de près les travaux de l'Agence de la santé.

D'ailleurs, la FOHM et le RAPSIM ont fait parvenir une lettre à l'Agence avec copie conforme au sous-ministre indiquant clairement nos attentes vis-à-vis ce dossier : l'investissement et l'utilisation de la totalité du montant dans le soutien communautaire en logement et qu'un large appel d'offre soit fait pour l'attribution de cette allocation.

La Fédération a également, à plusieurs reprises, questionné le programme Logement Abordable. Nous nous demandons encore *pour qui le logement est-il abordable ?* Nous accompagnons

de plus en plus de groupes aux prises avec des difficultés de location. Lorsque nous parlons d'un loyer de 715\$ pour un 3 1/2 sans services dans un OSBL pour personnes âgées, pensons-nous véritablement nous adresser à une population démunie ou à faible revenu ? Quel taux d'effort exige le logement abordable ?

Nous devons réellement nous pencher sur l'efficacité et la réelle portée du logement abordable. Ce que nous avons effleuré dans le mémoire sur la stratégie d'inclusion mériterait que l'ensemble des acteurs s'y penchent en profondeur et évalue la réelle portée de ce programme.

Espérons que tous et toutes avez eu le temps de profiter de la période estivale pour mieux affronter cet automne qui s'annonce bien rempli.

Bonne rentrée !

Soutien communautaire :

Montréal aura-t-elle droit à sa part du gâteau ?

Au début juillet, nous avons appris que le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) mettra à la disposition des groupes en habitation une enveloppe nationale de 5 millions \$ dédiée au soutien communautaire en logement social.

Suite à cette information, la FOHM et le RAPSIM ont tous deux tenu une conférence de presse le 19 juillet dernier pour interpellier le gouvernement sur la répartition de cette nouvelle somme. La couverture médiatique a été bonne et a permis de bien mettre en avant nos revendications.

La première demande était de revoir la façon dont sera calculé la part que les organismes Montréalais recevront.

En effet, les calculs effectués par le MSSS dans la répartition régionale de ces 5 millions \$ nuisent à Montréal. De plus, dans la mesure où le soutien communautaire n'est pas une pratique développée dans toutes les régions ni dans tous

les logements sociaux ou communautaires, l'approche populationnelle ne devrait pas s'appliquer pour la répartition de cette enveloppe. Il faut souligner que c'est à Montréal que nous retrouvons le plus de logements sociaux et où le soutien communautaire est le plus sollicité.

Cette conférence de presse a aussi été l'occasion de prouver que le besoin immédiat de financement s'élève à presque deux millions, uniquement pour les membres de la FOHM et du RAPSIM.

Ces 5 millions sont un pas vers le financement récurrent et dédié au soutien communautaire, mais nous sommes encore loin de notre demande de 12 millions. L'enveloppe concernant

le soutien communautaire ne se situe pas dans un programme clientèle, mais pour cette année, le ministère demande qu'une priorité soit mise pour les personnes âgées.



Nouvelles du milieu :

Consultation publique sur la condition de vie des aînés

La ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais, a annoncé en juin dernier la tenue d'une consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées sur le thème «*Les conditions de vie des personnes âgées : un enjeu de société, une responsabilité qui nous interpelle tous*».

Une consultation à deux niveaux

Cette consultation nationale s'étendra d'août à octobre 2007. Elle sera à Montréal le 2 octobre prochain pour les organismes régionaux, locaux et les citoyens au Best Western Ville-Marie (3407, rue Peel) de 9h à 17h. La consultation pour les experts (organismes nationaux) aura, quant à elle, lieu le 26 octobre au même lieu et aux mêmes heures.

«*La consultation sera coprésidée par deux experts*» affirme la ministre. En effet, Mme Sheila Goldbloom, professeure agrégée retraitée des sciences sociales de l'Université McGill, et le Dr Réjean Hébert, doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, feront partie de cette consultation. Les conditions de vie des aînés «*dans la famille*», «*dans la société*» et «*dans les différents milieux de vie*» seront les thèmes



abordés au cours de cette consultation. Les OSBL pourront s'exprimer dans cette dernière partie qui compte trois volets distincts : «*Environnement local, municipal et territorial*», «*Soutien à domicile*» et «*Milieux de vie substituts*».

Une confusion des genres

Il faut d'ores et déjà souligner que les OSBL d'habitation sont inclus parmi les «*milieux de vie substituts*» qui, d'après le document de consultation, «*accueillent les personnes âgées ayant quitté leur domicile, souvent à la suite d'une dégradation de leur état de santé*». On voit donc se profiler une certaine confusion des genres : la notion de milieux de vie substitut reste floue mais nous savons que le

Conseil des aînés le définit ainsi : «*Lieu constituant l'adresse permanente d'une personne qui lui donne accès en plus du gîte, au couvert et, généralement, à des services d'aide et d'assistance et même à des soins de santé*».

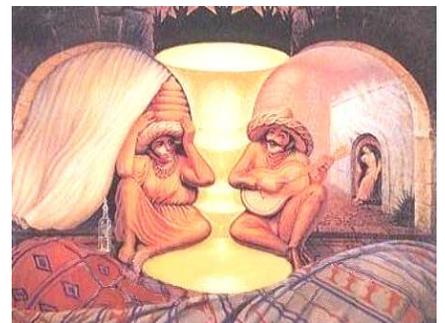
Pourtant, ce terme n'est, après plusieurs lectures provenant du réseau de la santé, en lien qu'avec les CHSLD. Pourquoi alors inclure les HLM, les COOPS et les OSBL-H là-dedans ? Dans un document du Conseil des aînés du Québec faisant un état de situation sur les milieux de vie substituts pour les

aînés en perte d'autonomie, les OSBL-H sont même décrites comme des «*ressources de type OSBL*» : Cette approche intégrant les OSBL aux milieux de vie substituts permet-il donc au MSSS de compter les OSBL-H parmi les milieux de vie qui, d'une façon ou d'une autre, se plieront aux orientations choisies par le ministère ?

Une action questionable

Enfin, le gouvernement prévoit d'attribuer un montant de dix millions au développement de places non-institutionnelles pour personnes en grande pertes d'autonomie : On sous-entend ici le développement de projets novateurs. Est-ce que ceux-ci seront issus du milieu OSBL-H ?

La façon dont le conseil des aînés intègre le logement social et communautaire à ses milieux de vie substituts nous inquiète quelque peu.



Comme cette image, le gouvernement joue sur la confusion : Les OSBL-H sont-ils des milieux de vie substituts ?

Colloque OMH-Santé :

Du « speed dating » pour les OMH et le MSSS ?

Des colloques visant un partenariat entre les Offices d'habitation municipale et le réseau de la santé et des services sociaux ont eu lieu dans plusieurs régions du Québec. L'un d'entre eux aura lieu à Montréal le 28 septembre

Tel que le précise le Regroupement des Offices d'habitation du Québec (ROHQ), ce partenariat est «*un passage de la gestion de la poignée de porte à la gestion de la poignée de main. [Ceci] fait désormais partie de [leurs] préoccupations quotidiennes.*»

La SHQ, de son côté, affirme que «*cette approche intersectorielle constitue une voie d'avenir pour assurer aux personnes qui vivent dans des logements sociaux des services de soutien et d'encadrement adéquats.*»

Ces colloques sont organisés dans un «*contexte de fortes pressions pour le maintien à domicile des*

personnes vulnérables [qui fait que] les offices d'habitation doivent conjuguer avec les impératifs inhérents à leur responsabilité immobilière et à leur mission sociale »



Ces colloques visent un partenariat actif pour que les deux réseaux soient au service d'une même personne, quitte à déformer la mission des HLM

Pour abonder dans ce sens, M. Madore (Pdg de la SHQ) affirme qu'il «*faut favoriser les échanges*

entre ces deux réseaux au niveau local et développer une compréhension commune des besoins de [leurs] clientèles. Une bonne partie des réponses en matière de services de soutien viendra d'un rapprochement par le bas [de ces] deux réseaux. »

Nous craignons de voir la santé prendre en otage le milieu du logement social et communautaire en commençant par s'accaparer celui des HLM.

En contre partie, les OSBL-H - via notre regroupement - organisent également des colloques régionaux afin de mieux clarifier nos attentes face au réseau de la santé.

Au moment d'écrire ces lignes, un seul colloque a eu lieu soit au Saguenay Lac Saint-Jean. Pour Montréal, le colloque devrait se tenir au mois de mai ou juin 2008.

Suivi de dossiers :

Les préférences résidentielles

Janvier 2007 : La FOHM organisait une présentation des résultats d'une recherche de l'Hôpital Douglas portant sur les préférences résidentielles des usagers et usagères des ressources d'hébergement en santé mentale. D'une durée de deux ans, cette recherche était basée sur des entrevues avec des résidentEs de diverses catégories d'hébergement ou de logement et des intervenantEs de ces mêmes ressources.

La présentation des résultats par Mme Myra Piat, coordonnatrice de cette recherche, a soulevé plusieurs interrogations. Les résultats démontrent une distorsion entre les préférences résidentielles des personnes concernées et la vision des intervenantEs.

De plus, nous comprenions mal la notion de logement autonome. Mme Piat nous a alors spécifié que la référence à l'autonomie ici ne s'adressait pas l'autonomie de la personne, mais plutôt à l'autonomie financière du lieu de résidence par rapport à l'État. En fait le logement autonome est toute forme de résidence qui ne requiert aucun investissement ou subvention gouvernementale. Cette définition est pour plusieurs discutabile et dangereuse.

Suite aux nombreuses questions soulevées par cette présentation, jumelée aux orientations en santé mentale, il est prévu de faire une suite à cette rencontre.

Prix Brique de la FOHM :

L'UQÀM accepte la Brique de Béton et donne des nouvelles...

En mai dernier, l'UQÀM a été désignée comme récipiendaire de la Brique de Béton de la FOHM pour son projet *îlot voyageur*. Le milieu déplorait le manque de prise en compte des besoins de la collectivité et des groupes communautaires et considérait cette expansion de l'université comme un développement sauvage au centre-ville. Le projet *îlot voyageur* consistait à abriter le nouveau terminus d'autobus voyageur, un pavillon de l'université, des résidences pour étudiantEs et une tour à bureaux.

L'UQÀM étant absente lors de la remise de prix en avril dernier, la FOHM a entrepris plusieurs contacts pour rencontrer l'université. Cette rencontre permettrait de discuter du projet et de son avancement, mettre en avant notre position et enfin remettre la Brique de Béton en mains propres.

Après un peu plus de trois mois d'attente, nous avons rencontré l'UQAM le 15 août dernier. Les représentants de la FOHM soit : Mme Francine Moreau, membre du CA et M. Toufik Nid Bouhou, agent de liaison, ont été accueillis par le directeur des communications, M. Daniel Hébert et Mme Francine Jacques, Directrice des relations avec la presse.

Il faut savoir que le financement de cet important complexe est possible grâce à une entente conclue entre l'UQÀM et la firme immobilière BUSAC, propriétaire d'une grande partie des terrains du quadrilatère délimité par les rues Ontario, Saint-Hubert, De Maison-neuve et Berri.

Comme nous le savons tous, l'UQAM traverse une période difficile et sollicite le gouvernement pour l'aider car sa situation financière est très serrée. Ces difficultés sont, selon les représentantEs de l'UQÀM, sont dûes au dépassement de coût du Complexe des sciences Pierre-Dansereau (au

métro Place-des-Arts, entre les rues Ontario et Sherbrooke). Il nous a été dit que l'UQÀM n'a pas le choix d'avoir recours au privé dans le financement de l'îlot voyageur si elle veut finir le développement du projet.

que certains promoteurs veuillent y mettre des condos» dit-elle. Sur ce point, l'UQÀM nous a assuré qu'il n'y aurait pas de condos à la place de la tour à bureaux mais nous nous permettons de rester sceptiques sur ce point...



Maquette du projet de l'îlot voyageur de l'UQÀM

«L'université n'est même pas en mesure de pouvoir dépenser ne serait-ce que 100 dollars dans l'immobilier» affirme M. Hébert. Les difficultés financières sont telles que plusieurs parties du projet sont ralenties ou arrêtées. Le terminus d'autobus voyageur est le seul volet qui est en voie d'être complété. Il devrait entrer en fonction d'ici la fin septembre.

Pour ce qui est des résidences étudiantes, leur développement avance au ralenti et leur nombre est encore imprécis : Initialement, il devait y avoir 1 100 unités mais le chiffre est tombé à 600 unités. Et l'UQÀM n'est même pas sûre de pouvoir tout financer. Elle pourrait donc partager le financement (et donc la propriété) de plusieurs unités avec un autre acteur. Nous ne savons pas s'il celui-ci sera issu du milieu communautaire ou du marché privé.

La tour à bureaux est, quant à elle, en arrêt complet. L'idée de l'UQÀM est de proposer à un groupe privé d'acheter cette partie du projet et d'en financer la construction. Mme Francine Moreau a alors exprimé ses *«grandes craintes quant au changement de vocation de la bâtisse. Il ne serait pas surprenant*

Enfin, le pavillon universitaire reste le volet le plus sensible de ce projet. L'université, n'ayant plus un sou pour financer la construction, demande de l'aide du gouvernement pour développer ce pôle. Afin d'éviter une telle situation, l'UQÀM a décidé de vendre de plusieurs actifs immobiliers : quatre bâtisses du centre-ville ainsi que leur Manoir du Domaine seigneurial de Mascouche, acquis il y a juste trois ans.

À l'issue de cette rencontre, la FOHM a demandé à l'UQÀM de respecter la vocation première de son projet et de ne pas céder ces espaces au privé pour éponger son déficit.

Il a été aussi demandé à l'université de s'ouvrir à nouveau au dialogue avec la collectivité et soutenir les revendications à caractère social des organismes du milieu.

D'une certaine façon, nous demandons à l'UQÀM de retrouver sa mission première, celle d'université populaire qui participe pleinement au progrès social, économique et culturel de notre société...

Ville de Montréal :

Avis de la FOHM sur la stratégie d'inclusion

La commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, de l'aménagement urbain et du transport collectif s'est rencontré le lundi 10 septembre dernier pour faire un premier bilan de la stratégie d'inclusion. En effet, deux ans se sont écoulés depuis son lancement et la Ville, tel que convenu, a fait état de l'avancement de la stratégie d'inclusion et a déposé, pour fin de discussion, son bilan. La FOHM a émis son mémoire, en voici les grandes lignes.

Nous avons salué l'importance que la Ville accorde au logement social et communautaire. Exemple : Résolution demandant la poursuite et le maintien d'AccèsLogis et mise en place d'un programme de financement du soutien communautaire. Cependant, en ce qui a trait à la stratégie d'inclusion, nous questionnons toujours les moyens proposés par la Ville pour y arriver. Ces derniers permettent-ils véritablement de rendre accessibles des logements à une population démunie ?

Le logement en fonction des revenus

Nous avons tenu à rappeler que les données du recensement 2001, spécifiaient qu'une famille sur cinq était monoparentale. Nous avons lors des consultations sur la stratégie d'inclusion, en 2005, pointé ce fait en se demandant «*pour qui ces logements étaient abordables ?*» et que les intérêts économiques ne devaient pas être prépondérants quand il est question du logement abordable. Les revenus pour calculer le taux d'effort des locataires est basé sur le revenu moyen de la région métropolitaine, haussant d'environ 10 000\$ le revenu moyen de la population Montréalaise.

On comprendra alors que le logement abordable demeure pour la FOHM une préoccupation importante. En effet, nous avons au cours de l'année, soutenu plusieurs projets de logement abordable en difficulté. Projets qui, d'ailleurs, se retrouvent dans le bilan de la Ville comme ayant répondu à la stratégie d'inclusion. L'une des grandes difficultés rencontrée concerne surtout le taux de vacance des logements, plus particulièrement dans les OSBL pour personnes âgées. En effet, plus de 11 projets sur 24 ont de la difficulté à louer leurs logements non subventionnés. Force est de constater que le coût du loyer demande un taux d'effort bien trop élevé pour la population des OSBL.

Des mesures incitatives seulement

Nous doutons que la stratégie d'inclusion se traduise réellement par le développement de logements sociaux et communautaires. Cependant, malgré les avancées que ce bilan nous laisse voir, la stratégie d'inclusion n'a pas trouvé preneur sur l'ensemble du territoire montréalais.

Nouvelles du milieu :

Une autre restructuration de l'Agence change la donne...

L'Agence de santé de Montréal restructure à nouveau ses services. Ceci a eu pour effet que Mme Norma Drolet, responsable du dossier itinérance, a quitté son poste au début de l'été.

Ce départ est une perte pour le milieu de l'habitation communautaire car Mme Drolet était une interlocutrice pivot dans l'écoute de nos revendications auprès de l'Agence et du MSSS. En effet, dans le dossier du financement des OSBL pour personnes en santé mentale, elle s'est révélée essentielle dans la place qu'ont eu les OSBL d'habitation.



Mme Norma Drolet

Nous soulignons, en 2005, comment le règlement «*Pas dans ma cour*» qu'a adopté l'Arrondissement Ville-Marie était nocif pour le développement : Nous faisons alors part de notre crainte de voir d'autres arrondissements y recourir. Fort heureusement, ce règlement fut retiré mais un fait demeure : le bilan de la stratégie d'inclusion nous permet de constater l'impossibilité de développer des logements sociaux et communautaires dans certains arrondissements.

Notre recommandation était alors de faire en sorte que la stratégie d'inclusion soit un tronc commun à l'ensemble des projets partout sur l'île. Nous voulons ainsi nous assurer que le développement de projets pour clientèles spécifiques puisse voir le jour dans l'ensemble des arrondissements.

L'absence d'une banque de terrains

En avril 2005, la Ville admettait ne pas avoir l'intention de constituer une banque de terrains voués à la construction de logements sociaux et communautaires. Il serait souhaitable de développer une stratégie plus ouverte à ce sujet : en effet, les banques de terrains permettent une meilleure planification.

Par ailleurs, le document affirme qu'advenant la difficulté pour un projet de rendre disponible un terrain pour le logement social et communautaire, un montant

d'argent ou un échange de terrain pourrait être offert aux groupes. Cette pratique nous questionne face au développement des unités de logements sociaux et communautaires : Comment garantir que les organismes retrouveront le terrain qui leur convient dans le secteur qui répond à leur mission ? Il y a un grand risque de voir la gentrification de certains quartiers s'accroître.

La mixité sociale

Il est trop tôt pour faire une évaluation réelle sur la portée de cette stratégie au niveau de la mixité sociale. Nous pensons qu'une véritable évaluation devrait être faite concernant les impacts et les retombées de la mixité sociale à l'intérieur d'un même projet. Nous soulignons d'ailleurs que tous les moyens devront être pris pour assurer la convivialité entre les habitants d'un même projet.

Les maisons de chambres

Le document présenté soulève la dimension des maisons de chambres et reconnaît ces dernières comme étant une offre de logement. Au-delà de cette affirmation, nous nous attendons à ce que la Ville de Montréal garantisse le maintien du parc de maisons de chambres.

Mme Drolet nous a aussi permis de faire un suivi pointilleux sur l'avancement du dossier IPAC, maintenant IPLI. Enfin, son expérience passée dans notre milieu a fait en sorte que nous étions assurés de la compréhension des enjeux concernant nos demandes.

À ce jour, nous savons qu'il n'y aura aucune personne spécifiquement dédiée à l'habitation à Montréal. Cette absence de répondant compliquera beaucoup la mise en place d'IPLI (Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance).

Reconnaissance des OSBL-H :

Les demeures Sainte-Croix primées

Dans le cadre de la Semaine de la municipalité célébrée sur le thème «*Pour mieux vivre ensemble*», du 4 au 8 juin 2007, quinze lauréatEs ont été récompensés pour leur contribution au mieux-être de la collectivité.

Cette récompense, nommée *Mérite Municipal*, en est à sa 17ème édition et, parmi les lauréats de cette année, un organisme membre de la FOHM s'est distingué : Il s'agit des Demeures Sainte-Croix, situé dans l'arrondissement Saint-Laurent. Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des régions, a présidé cette remise de prix qui se tenait à l'Assemblée nationale.



et M. Robert Lavigne, représentant des Demeures Sainte-Croix

Ce prix est un témoignage d'appréciation du milieu à l'égard des organismes qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement de leur municipalité. En effet, l'organisme les Demeures Sainte-Croix, en tant qu'OSBL PAPA, offre aux aînés de Saint-Laurent ses 131 unités avec du soutien communautaire.

La photo ci-contre présente Mme Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des municipalités et des régions, Mme Michèle Biron, conseillère municipale de Saint-Laurent

Nouvelles du milieu :

La SHDM rencontre la FOHM

La FOHM a rencontré la SHDM à la fin juillet pour suivre le dossier des ventes de terrains ou de bâtisses dont la société paramunicipale voulait se départir.

M. Jean-François Bertrand, Directeur général adjoint à la SHDM, a profité de cette rencontre pour nous faire un point sur la situation générale de l'organisme. Le 1er janvier dernier, la SHDM et la Société de développement de Montréal (SDM) ont été regroupées de sorte que tous les volets de gestion et de développement immobilier sont désormais sous la responsabilité de la SHDM.

Ainsi, l'entité paramunicipale possède quelque 5 000 logements abordables et environ 400 unités regroupées au sein d'une quinzaine de maisons de chambre. Initialement financée par la Ville, la SHDM devra s'autofinancer d'ici la fin 2008.



Aux dires de M. Bertrand, le parc immobilier s'est fortement détérioré et la SHDM doit trouver moyen d'investir dans sa rénovation. C'est donc dans cette optique que l'organisme veut vendre certains de ses actifs (terrains et bâtisses).

La vente sera fait de la façon suivante : La SHDM a d'abord proposé ses actifs aux coopératives, puis aux OSBL déjà gestionnaires ou occupant les lieux. Advenant que ces derniers refusent l'offre, le communautaire devra agir et voir s'il y a preneur. Le recours au privé sera par la suite envisagé.

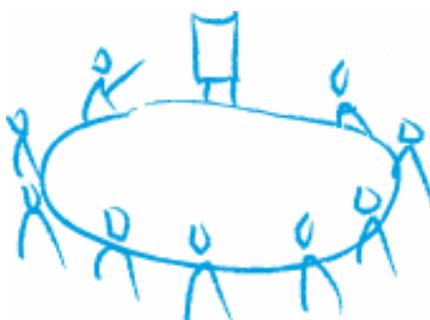
Le prix de vente de ces actifs est selon les calculs de la SHDM en deçà de ceux du marché. La SHDM s'est dit prête à nous rencontrer à nouveau pour voir l'avancement de l'échéancier et prévoit une seconde vague de mise en vente au printemps 2008.

La FOHM en action :

Des comités afin de donner l'heure juste

La rentrée 2007 va être une période occupée car de nombreux comités seront mis sur pied afin d'avancer dans plusieurs dossiers. Ces comités ont pour but de garder l'heure juste entre les revendications de la FOHM et la réalité de ses membres et le contexte présent.

Tout d'abord, un « Comité Femmes » a été mis sur pied par la FOHM et le RAPSIM afin de traiter l'épineux dossier du logement et de l'itinérance vécus par les femmes.



Ensuite, l'idée d'un comité financement est née lors d'une rencontre au printemps dernier où nous discussions des différents moyens de financer adéquatement le soutien communautaire.

Il est aussi question de créer un comité dédié aux personnes âgées car plusieurs dossiers d'importance concernent les OSBL-PAPA tels que :

certification obligatoire, fermeture de lits, consultation publique, etc.

20 ans de la FOHM :

Une soirée réussie et riche en surprises

Le jeudi 13 septembre dernier se tenait la première activité soulignant les 20 ans de la Fédé. En effet, un souper bénéfique a été organisé au Comité Social Centre-Sud et un spectacle (la FOHM'ACADÉMIE) a permis au public de découvrir de talentueux locataires, tant au niveau des arts de la scène que dans l'artisanat.

Cette soirée s'est tenue dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Tandis que des peintures et sculptures étaient exposées dans une partie de la salle, plusieurs artistes se sont produits sur scène : Groupe musical, violoniste, poète et humoriste se sont succédés pour le plaisir des 200 personnes présentes.

Suite à ce souper-bénéfice, nous tiendrons le jeudi 22 novembre prochain notre grande soirée de clôture au

Lion d'Or. Nous vous ferons parvenir sous peu une invitation.

Nous profitons de cet article pour remercier les personnes présentes, les locataires qui ont participé activement à faire de cet événement une réussite : les artisans, les artistes ou encore les bénévoles au service ou à la cuisine.

Nous remercions également le jury de la FOHM'Académie, composé de Mme Louise Graton, M. André Lemire, tous deux membres du CA, et M. Bertrand Gagné, directeur de Diogène. Enfin, nous soulignons le travail des intervenantes de la FOHM : Mesdames Florence Creamer, Mélanie Bernard et Josée Desautels. Ci-dessous, un petit résumé de la soirée en images...



Pour nous joindre :

1650, Saint-Timothée #105,

Montréal, Québec, H2L 3P1

Tél. : (514) 527-5720 #26

Fax : (514) 527-7388

Courriel : tnid.fohm@videotron.ca

Site Internet : www.fohm.org

Le prochain numéro du FOHM'VOIR (n°30) paraîtra en :

Décembre 2007